

UNE COOPÉRATION INTELLIGENTE, EFFICACE, RESPECTUEUSE DES IDENTITÉS

Lors du dernier Conseil d'Agglomération, les représentants des 31 communes de Montpellier Agglomération ont adopté à l'unanimité le principe d'une réflexion sur l'avenir de notre territoire. C'est une démarche fondamentale tant par sa portée que par sa méthode que les conseillers des grande comme des plus petites communes de notre Agglomération, ont initiée.

Nous avons tous conscience que seuls nous n'avons aucune chance d'exister demain sans être dominés par plus puissants que nous. Nous savons aussi qu'il est temps pour notre territoire d'affirmer sa solidarité afin de ne pas être un jour noyé dans la masse ou isolé de la marche du monde.

Vos élus ont le devoir d'agir dans l'intérêt de nos enfants et de notre territoire. Montpellier Agglomération prend ses responsabilités envers l'avenir en proposant une large concertation à l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau, de la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau, de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, de la Communauté de Communes du Pays de l'Or, de la Communauté de Communes du Pic Saint Loup et de la Communauté de Communes Ceps et Sylves. Nous les avons ainsi invitées à partager avec nous une réflexion sur l'avenir de notre bassin de vie et sur un rapprochement au sein d'une même communauté de destin.

« L'union des communautés de communes : une évidence pour tous. »

Nous avons fait le choix de la coopération afin de vaincre les appréhensions et de réunir toutes les bonnes volontés. C'est la

concertation qui nous a permis de réaliser dans le consensus nos plus grands projets, nous ne changerons pas de méthode pour construire le territoire que nous souhaitons pour demain. Puisque nous voulons préserver l'identité, la spécificité et la richesse des communes qui participent à notre Agglomération, puisque nous voulons une communauté de projets, choisie par ses habitants, nous proposons une réflexion commune.

J'ai pris des engagements forts à l'égard de nos partenaires, je leur ai fait la même promesse qu'aux 31 communes qui forment aujourd'hui Montpellier Agglomération : celle de garantir leur autonomie. Il est temps de proposer un autre modèle pour notre territoire que celui de carcans administratifs imposés, aux contours arbitraires. Il est temps de laisser aux habitants le choix d'un territoire qui corresponde à leur quotidien, de proposer une coopération intelligente, efficace et respectueuse des identités.

Nous partageons beaucoup de points communs. Nous avons aussi chacun nos spécificités ; elles forgent notre identité singulière. Ce que les représentants des 31 communes de Montpellier Agglomération ont choisi d'entreprendre, c'est de réfléchir ensemble au moyen de se réunir autour de nos points communs pour mieux garantir demain nos spécificités. La méthode qu'ils ont adoptée, la coopération et le dialogue, est la meilleure garantie de leurs intentions et de leur succès.

« Il est temps de laisser aux habitants le choix d'un territoire qui corresponde à leur quotidien, de proposer une coopération intelligente, efficace et respectueuse des identités. »

Notre ambition pour notre territoire effraiera peut-être certains, nous le savons. Mais notre devoir est de leur expliquer afin qu'ils choisissent en connaissance, car c'est bien l'ignorance qui nourrit la crainte. Ce territoire que nous voulons imaginer correspond à une réalité

éprouvée dans leur vie par nombre d'entre nous et que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale avait déjà suggéré dans son schéma en juillet 2006. La main que nous tendons est ferme et assurée, elle se nourrit d'une réflexion que nous proposons de conduire ensemble.



Georges Frèche
Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier
Président de la Région Languedoc-Roussillon



HARMONIE
Directeur de la Publication : Jean-Pierre Moure

Directrice de la Communication : Laure Baert

Rédacteur en chef : Daniel Hildesheim

Rédaction : Stéphanie Iannone

Ont collaboré à : Clémentine Papa

Photos : Montpellier Agglomération Vincent Daverio, Cécile Marson sauf mention

Maquette : Laure Verdier Direction de la Communication

Impression : Chirripo Tél. : 04 67 07 27 70

Distribution : La Poste : 04 99 74 39 92

Tirage : 200 000 exemplaires

Dépôt légal : Juin 2008

Direction de la communication, Communauté d'Agglomération de Montpellier
50 place Zeus - CS 39556
34961 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 13 60 00.
www.montpellier-agglo.com



Ce magazine est imprimé sur du papier 100 % recyclé